

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réduction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 FÉVRIER

BULLETIN

Quelle fin de discussion du budget !

Vendredi, le Sénat a employé la journée et une partie de la nuit à voter précipitamment une multitude de chapitres et d'articles. Samedi, la Chambre a examiné les modifications sénatoriales au pas de course et sans se rendre le moindre compte de ce qu'elle adopte ou rejette. Le spectre du douzième provisoire a montré le bout de son nez : l'affolement s'est mis dans la fourmière parlementaire. Il faut faire vite ; on fait vite sans s'inquiéter de faire bien.

M. Dauphin est intervenu. Il a porté à la tribune des déclarations sur les droits de la Chambre qui ont été applaudies par l'extrême gauche et qui reconnaissent à la Chambre le droit d'avoir le premier et le dernier mot en matière budgétaire. Mais le ministre des finances s'est complu à exposer la ligne de conduite suivie par le cabinet dans la discussion du budget. Cette malheureuse « ligne de conduite » a fini par dégénérer en une scie qui a excité les rires fous de la Chambre, au point que le président a dû intervenir pour supplier l'Assemblée de prêter une oreille attentive à l'orateur ministériel dont l'éloquence offre autant de « clarté » que les confuses et contradictoires théories financières de l'Aigle d'Arménie !

M. Dauphin avait conclu, après sa déclaration de principe, à la nécessité de voter le budget amendé par le Sénat afin de chasser ce cauchemar des « douzièmes provisoires » ; M. Fernand Faure a combattu énergiquement ces conclusions. Il a déclaré qu'en votant le budget dans de telles conditions, la Chambre sanctionnerait non-seulement un empiètement sur les prérogatives financières de la Chambre, mais « un empiètement politique ». Tout naturellement M. Wilson a plaidé en faveur du vote du « budget de repos ». Voilà un repos qui coûtera cher aux contribuables !

Il a fallu que le budget retournât au Sénat. Celui-ci s'est réuni samedi à 4 heures, attendant les résultats de la discussion de la Chambre.

M. Goblet, voyant le cabinet compromis par le conflit des deux Chambres et comprenant que son ministre des finances ne pouvait soutenir la discussion, a donné vigoureusement de sa personne. Il a posé la question de confiance. On vote en ce moment au scrutin public et M. Clémenceau emploie toute son influence à rallier l'extrême gauche aux désirs du gouvernement. Ce doit être en vertu du pacte conclu le matin ; quoi qu'il en soit, le gouvernement triomphe par 304 voix contre 150.

Au Sénat, vers 6 heures 1/2, M. Dauphin, ministre des finances, a déposé le budget des dépenses et dit que la Chambre délibérait encore sur le budget des recettes. Ce qu'entendant, le Sénat s'est séparé en fixant au lendemain dimanche, 9 heures du matin, sa prochaine séance. La Chambre se réunit aujourd'hui lundi.

Le Sénat cédera-t-il, ne cédera-t-il pas ? Telle est la question qu'on se posait, mais nous devons dire que l'on parlait sans grande confiance de la résistance éventuelle du Sénat.

L'impôt sur le revenu

Les profondes réflexions auxquelles, disait-on, se livrait depuis quelque temps M. le ministre des finances pour élaborer un projet d'impôt sur le revenu, n'ont servi qu'à accroître le caractère odieux de cet impôt et à aggraver ses inconvénients. Il est difficile, en effet, d'imaginer un système fiscal plus oppresseur que celui qu'a inventé M. Dauphin.

En vérité, ce n'est pas des contribuables, citoyens français, que ce ministre a eu en vue dans son projet de nouvel impôt, ce sont des serfs taillables et corvéables à merci, des ilotes, trop heureux de consacrer leur vie à travailler pour le fisc et à remplir ses coffres.

Jamais machine fiscale n'a été mieux organisée pour pressurer le contribuable, jamais facilité plus grande n'a été donnée au pouvoir pour prendre l'argent dans la bourse des citoyens. Si la loi élaborée par M. Dauphin était votée, jamais la France n'aurait été plus absolument à la merci de ses gouvernants en fait d'impôts. Cette loi ne peut se comparer qu'à une gigantesque vis que les voteurs de budgets pourraient tourner à leur fantaisie pour écraser le contribuable et lui faire rendre le plus d'argent possible.

Comme tous les puissants outils de tyrannie, celui que présente M. Dauphin est d'une grande simplicité.

En quoi, en effet, consiste son système d'impôt sur le revenu ?

A prendre l'impôt personnel et mobilier, qui est aujourd'hui un impôt de répartition, et à le transformer en un impôt de quotité. Ce qui veut dire que cet impôt, au lieu de produire une somme fixe — déterminée d'avance — elle est aujourd'hui de 74 millions — et répartie entre tous les contribuables d'après une proportion que nous aurons à examiner, serait amené à produire une somme variable résultant de l'application d'un coefficient mobile aux cotés individuelles.

Dans la pensée de M. Dauphin, ce coefficient varierait avec les besoins du Trésor, en sorte que, pour augmenter le budget des recettes, le gouvernement et la Chambre n'auraient qu'à élever le chiffre de ce coefficient dans une proportion égale aux nécessités budgétaires. Soit, par exemple, un coefficient de 14 0/0, comme est actuellement celui des locaux d'une valeur locative supérieure à 4,000 francs ; si le Trésor veut doubler ses besoins, il n'aura qu'à porter ce coefficient à 22 0/0 et le tour sera fait.

La facilité même de l'opération en est le plus grand danger.

Comment une Chambre qui n'a pu s'arrêter sur la pente des prodigalités financières, lorsque la matière imposable est encore difficile à trouver, ne se laisserait-elle pas aller à toutes ses imprudences,

lorsqu'elle aurait là, en quelque sorte sous la main, un coffre toujours ouvert, où elle pourrait puiser à belles mains ?

Comme si d'ailleurs l'impôt mobilier et l'impôt foncier ne pesaient déjà pas assez lourdement sur le contribuable, sous la forme actuelle d'impôt de répartition ! Un de nos confrères, le *Figaro*, faisait récemment le relevé suivant des charges que paye une maison de Saint-Cloud entourée d'un jardin de 70 ares. C'est stupéfiant :

Cote mobilière sur un loyer de 800 fr.	371 93
Plus, sur un loyer de 40 fr.	18 60
Cote personnelle	2 40
Pour un revenu de 690 fr.	183 91
3 portes charretières (il n'y en a que 2)	6 93
56 portes et fenêtres, compté localement	48 54
Propriété non bâtie, sol, pour revenu de 66 fr. 33	17 68
Avertissements	2 15
Total	650 14

N'est-ce pas prodigieux ? Et quel impôt choisit M. Dauphin pour le transformer ainsi en impôt général de quotité ?

Celui dont la base, l'assiette est certainement la plus défectueuse, la plus injuste.

Rien de plus arbitraire, de plus contraire à la réalité que cette présomption légale établie sur la valeur locative, comme signe du revenu individuel. C'est une vérité de la dernière évidence que le loyer n'est nullement en proportion avec la fortune. Tel richard, avare, habite un misérable appartement, tandis que tel commerçant qui ne met pas les deux bouts ensemble à la fin de l'année, comme on dit vulgairement, paye un loyer de 15 et 20,000 fr. Le médecin, l'avocat qui débute et qui ne gagne pas, est obligé par sa profession même à se loger très convenablement. Son loyer dépasse de beaucoup la proportion qui doit exister en général entre le loyer et le revenu de celui qui le paye.

C'est cependant sur cette base arbitraire, inique, que M. Dauphin veut établir l'impôt sur le revenu !

O équité républicaine !

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

— Ah ! mon ami Montcornet, quel délire ! Plus d'administration à ménager ; plus de ministre à congratuler ; plus de chef de division à aduler ; au diable mon bureau ! au diable mon ministère ! Je vais jouir de vacances perpétuelles. Des vacances ! Comprenez-vous, Montcornet ? A cette idée, je me sens tout gaillard ; il me semble que je suis encore lycéen, que ma rhétorique est finie et que je quitte enfin le *bahut* pour prendre la clé des champs.

Montcornet écoutait, aburi.

— Nous, dans le commerce, nous ne connaissons pas ces joies, dit-il en hochant tristement la tête.

— Pourquoi ne les connaissez-vous pas à votre tour ?

Le mercier ne répondit point et resta rêveur.

— C'est ce matin, reprit Renaud, que j'ai appris la bonne nouvelle : en arrivant à mon bureau, j'ai trouvé sur mon sous-main une lettre de mon chef, une superbe lettre ministérielle, sur papier parchemin, grande comme cette table et scellée d'un

cachet rouge plus large que ma main. Voyez-vous cela d'ici ?

— Nous autres, dans le commerce, nous ne recevons que de petites lettres minces, fermées à la gomme.

— J'ouvre ma lettre ; je puis bien l'appeler « ma lettre », puisqu'elle m'est adressée. Je lis et j'apprends que ma demande de retraite est accueillie et que, selon mon droit, ma pension est liquidée à deux mille quatre cents francs.

— Fichtre ! dit le mercier.

— Deux mille quatre cents francs de pension, avec le double de rentes que je possède, font sept mille francs à dépenser par an ; sans compter certain petit magot mis en réserve pour doter ma fille, quand le moment sera venu : hé ! hé !

— Eh ! eh ! fit le mercier.

Il y eut entre les deux amis un instant de silence ; le mercier paraissait sous le coup d'une grave préoccupation.

— Il ne suffit pas pour être heureux d'avoir des rentes et des loisirs, reprit le chef de bureau ; il faut savoir les employer utilement.

— C'est fort sagement raisonné.

— Il y a des gens qui ont la manie des voyages.

— Hum ! dit le mercier, les voyages sont diablement fatigants ; et puis il y a les accidents de route.

— Des accidents, vous avez raison ; il arrive

beaucoup d'accidents en voyage ; du reste, je n'aime pas voyager ; je suis casanier par nature. J'en connais d'autres qui raffolent du théâtre.

— Peuh ! le théâtre ! c'est bon de temps en temps, à petites doses, et encore !

— D'autres ont besoin pour être heureux, de fouler l'asphalte du boulevard, d'être aveuglés par la lumière du gaz, d'être étranglés par la poussière du macadam, d'être housculés par la foule.

— Eh ! eh ! dit le mercier qui approuva de la tête.

— Moi, j'aime la vie champêtre.

Le mercier fit un geste de surprise.

— Oui, ami Montcornet, j'en ai assez de la vie de Paris ; vivent les champs, la verdure, le grand air, la nature, la grande nature ! Il n'y a que cela, cher ami, il n'y a que cela !

Montcornet leva vers le plafond un regard navré.

— Aussi, continua le chef de bureau, est-ce à la campagne que j'ai résolu d'aller planter ma tente.

— Ah ! gémit Montcornet, c'est bien loin de la rue Saint-Denis, la campagne.

— Figurez-vous, cher ami, que je guignais depuis longtemps une charmante habitation, entre cour et jardin, dans un des plus jolis villages de la banlieue. Or, voyez comme la chance me favorise, il se trouve justement que cette maison est à vendre au moment où je vais prendre ma retraite.

— C'est bien loin de la rue Saint-Denis, la banlieue, soupira Montcornet.

— Nullement, cher ami, l'endroit dont il s'agit se trouve à la porte de Paris, à quelques minutes des fortifications.

— Peuh ! un coupe-gorge, sans doute ; un terrain sablonneux ; un village factice, en carreaux de plâtre, suant l'humidité, un nid à rhumatismes ; je connais ça ; je vois ça d'ici : point de boucher, point d'épicier, point de boulangier, ni médecin, ni café ; rien de ce qui sert à la vie.

— Erreur encore, cher ami, c'est, au contraire, un endroit délicieux ; un village de vieille date, mais qui réunit tout le confort moderne avec des maisons solides et gaies à l'œil ; des jardins habilement cultivés, de l'ombre, des fleurs, des fruits ; oh ! des fruits surtout, tel que notre mère Ève en eût souhaité dans le paradis terrestre.

Le mercier ricana :

— Et ça se nomme ? demanda-t-il.

— Montreuil.

— Connais pas.

— Ah ! ça, Montcornet, vous n'êtes donc jamais sorti des murs de Paris ?

— Pas souvent, à vrai dire, excepté pour des voyages d'affaires à Lyon et à Saint-Etienne. Depuis que je suis établi au *Chat qui pelote*, je n'ai guère eu de temps à donner aux plaisirs. Il me souvient pourtant d'avoir fait quelques parties à

CHRONIQUE GÉNÉRALE

UN ARGUMENT

Grandes discussions dans les milieux politiques sur l'affaire Rigaudaud alias de Peyramont. Les uns approuvent l'initiative judiciaire; d'autres la trouvent exagérée. Nous ne partageons pas, dans les circonstances actuelles, l'opinion de ces derniers. Toutefois, nous devons reconnaître qu'ils ont quelques arguments à l'appui de leur thèse. Celui-ci, par exemple :

La France militaire, journal attiré de M. Boulanger, publiait, quelque mois après la nomination de cet officier au poste de ministre de la guerre, les lignes suivantes. C'était en février 1886.

« Enfin, nous avons un ministre de la guerre qui dans quelques années fera trembler sur leur trône les princes allemands. »

Ce passage lyrique a été traduit et lu dans toutes les casernes allemandes.

Ceux qui blâment les sévérités à l'égard de M. Rigaudaud-de Peyramont peuvent donc invoquer, sinon juridiquement, du moins logiquement, à l'appui de leur thèse, l'indulgence accordée au moniteur officiel de M. Boulanger.

On a fait courir le bruit, vendredi, que le ministre de la guerre avait invité le général commandant le 3^e corps à infliger un blâme au colonel du 42^e chasseurs.

Ce colonel s'est permis de mettre à l'index de son régiment un pamphlet sorti de la plume d'un réserviste ou territorial qui avait été accueilli en camarade au 42^e chasseurs et avait reconnu cette hospitalité en tournant en ridicule les officiers du régiment. Celui-ci était pris à partie à cause de son port grotesque de cou. On oubliait de dire que ce port grotesque était dû à un éclat d'obus. Ceux-là étaient mérités pour leur sévérité à l'égard des bleus. On insinuait que s'ils recevaient une balle dans le dos à la première affaire, ils n'auraient que ce qu'ils méritaient; et autres aménités de ce genre. Un blâme du colonel du 42^e chasseurs équivaudrait à une approbation du pamphlet, et si raisonnée que soit notre mauvaise opinion de M. Boulanger, nous ne pouvons croire qu'il ait ordonné ce blâme.

Mercredi, à Paris, a eu lieu, à la Bourse du travail, une réunion provoquée par la chambre syndicale ouvrière des cuisiniers pour ratifier le projet de tenir à Paris, du 29 mars au 2 avril, un congrès des cuisiniers de France. Déjà Marseille, Bordeaux, Toulouse, Alger, Lyon, Tours, Angers et la chambre des cuisiniers français à Bruxelles ont répondu à cet appel. Le but principal des organisateurs de ce congrès est de créer une fédération générale des syndicats de cuisiniers.

LES ÉLECTIONS EN ALLEMAGNE

Ce qui excite l'admiration de toute la presse, c'est l'attitude des électeurs alsaciens et lorrains.

Romainville, avec feu M^{me} Montcornet, du temps qu'il y avait un bois à Romainville et qu'on y allait à ânes. Une autre fois, j'ai poussé jusqu'à Saint-Cloud, le jour de la fête : j'y ai fort mal dîné, j'ai payé fort cher, et je suis revenu trempé comme une soupe; ça m'a guéri pour toujours des promenades aux environs de Paris.

— Quoi! vous qui êtes un gourmet, vous qui faites tant de cas des belles pêches veloutées, vous n'avez jamais eu la curiosité de visiter le pays qui les produit?

— Jamais. Est-ce que nous avons le temps de voyager, nous autres gens de commerce?

— Il ne s'agit point d'un voyage de long cours. Montreuil est à vingt minutes d'ici, au pied des remparts, entre Romainville et Vincennes.

— Renaud, mon bon ami, — ne riez pas de ma naïveté, — ces fameuses pêches, que j'adore à la folie, poussent donc dans le Montreuil donc vous parlez?

— Assurément. — Vous me confondez. Quoi, si près de Paris, des fruits si savoureux! Et moi qui m'imaginais que les pêches de Montreuil nous étaient envoyées, en droite ligne, du pays des Mille et une Nuits!

— Que voilà bien les Parisiens pur sang qui sont nés et qui ont vécu à Paris. Ils ignorent jusqu'aux curiosités qui les entourent. Mais Paris est la ville

Chacun veut rendre hommage à ces héroïques citoyens qui ont su résister à toutes les pressions, écarter toutes les menaces, conserver un sang-froid stoïque en face des provocateurs les plus violents, pour déposer dans les urnes un vote de Protestation!

C'est une des plus belles pages de l'histoire de l'Alsace-Lorraine, qui en compte de si magnifiques, et on peut dire que la France entière n'a pu se défendre d'une sincère émotion au spectacle que nous ont donné ces braves cœurs.

Il rend, on peut le dire, encore plus douloureux le souvenir de cette cruelle séparation et augmente notre ressentiment contre cet Empire et cette République qui n'ont pas su conserver un si précieux territoire, dernier legs, avec l'Algérie, de la Monarchie à la France.

On lit dans le Figaro :

« Particularités du scrutin en Alsace-Lorraine. »

« Nous avons sous les yeux les détails des votes par cantons et communes, et ce tableau donne lieu à de curieuses constatations. »

« Une des communes où la victoire du candidat de la protestation a été la plus écrasante est celle qui nous rappelle un des souvenirs les plus douloureux de la dernière guerre, Reichshoffen. Le candidat allemand n'y a obtenu que 22 voix contre 540. »

« Mais le scrutin le plus bizarre, c'est celui de la commune d'Irmstett, où le candidat du septennat, M. Zorn de Bulach, n'a obtenu qu'une voix. Il faut avouer qu'il n'y a pas beaucoup de fonctionnaires prussiens dans cette commune, car on pourrait inférer du vote que les employés de M. de Bismarck eux-mêmes protestent contre la germanisation de l'Alsace. »

La presse russe est toujours intéressante à consulter.

Le *Novosti* du 24 est pessimiste :

« La victoire de M. de Bismarck, quoique artificielle, dit-il, le poussera à une politique plus agressive encore, et l'Europe marche à pas précipités vers une catastrophe. »

La *Gazette russe*, de Saint-Petersbourg, pense que, pour être libre du côté de la France, le Cabinet de Berlin va créer une diversion en Orient, pour entraîner la Russie; mais celle-ci évitera le piège.

« La presse allemande, dit le *Nouveau Temps*, a beau menacer la Russie, lui faire entrevoir que la politique d'expectative peut avoir des conséquences funestes pour elle, aux points de vue économique, financier, et même au point de vue de la politique intérieure, — la Russie ne se départira pas pour cela du rôle si honorable qu'elle s'est choisi, elle ne se laissera pas leurrer encore par l'Allemagne, elle n'abandonnera pas ses intérêts les plus immédiats au prix de nouvelles diversions en Bulgarie. »

« La Russie conservera entière sa liberté d'action pour le moment où se produiront des événements que le résultat des élections d'Alsace-Lorraine a rendu plus prochains. »

unique, cher ami; mais les plus belles choses du monde viennent de Paris ou de ses environs. Ainsi des pêches, il y en a partout, dans le Midi, en Italie, en Orient, en Perse, en Chine même. Mais aucun de ces fruits ne saurait se comparer à ceux qu'on récolte à Montreuil. Paris a ses palais; la Beauce a son blé; la Champagne, son vin blanc; le Bordelais, son vin rouge; Montreuil a ses pêches.

— En vérité?

— Quelle fortune pour ce pays! Le pêcher est un vrai pactole qui fait couler l'abondance dans Montreuil; aussi n'y rencontre-t-on que de gais visages, car chacun y vit à l'aise, grâce à la pêche.

Le mercier se moucha, toussa et cracha.

— C'est donc une pêche miraculeuse, ricana-t-il, tout heureux et tout fier d'avoir trouvé, à lui seul, un calembourg de cette force.

— Eh bien! cher ami, demanda le chef de bureau, croyez-vous que j'ai su bien choisir le pays où je veux aller manger mes rentes?

Le front de Moncornet se rembrunit :

— N'importe, dit-il : une fois installé là-bas, c'en est fait de nos relations journalières.

— Pourquoi donc? demanda Renaud.

— Parce que vous oublierez bien vite le chemin de la rue Saint-Denis, et le *Chat qui pelote* et le café Hardy, et le pauvre vieil ami qui gémissait seul, dans son coin, sombre et morose. Ah! Renaud, je

TREMBLEMENTS DE TERRE

Le comte de Maulaussena, maire de Nice, a fait afficher vendredi l'avis suivant :

« Chers concitoyens, d'après les renseignements que nous venons de recevoir des Observatoires de Nice et d'Italie, tout porte à croire que nous n'aurons plus à craindre de nouvelles secousses. »

« Nous vous invitons au calme et à la confiance. La municipalité a pris les dispositions nécessaires pour faire examiner les maisons qui peuvent présenter un danger quelconque. Si nous n'avons pas voulu vous rassurer plus tôt, c'est que nous ne voulions le faire que sur des données sérieuses présentant des garanties pour votre sécurité. »

Par contre, à Menton, la ville a un aspect vraiment désolant, tous les magasins sont restés fermés, les rues sont désertes, la population s'est réfugiée dans la montagne et campe sous les oliviers. Le préfet des Alpes-Maritimes, l'ingénieur en chef du département et le commissaire spécial de la gare de Nice ont aujourd'hui visité Menton et assuré les mesures d'ordre que commandent les circonstances actuelles.

Un wagon est arrivé portant trois cents kilogrammes de pain qui ont été aussitôt distribués à la population, la plupart des boulangeries étant fermées. En outre, un bâtiment de l'Etat est venu de Toulon porteur de tentes-abri que les marins ont aussitôt commencé à installer sur les places et loin des maisons... Le nombre est énorme des personnes qui se sont fait inscrire pour y trouver place.

À Cannes, la source d'eau chaude du Pailon, qui s'était fermée depuis dix-huit cents ans, s'est ouverte mercredi matin.

Aucune nouvelle secousse n'est venue jeter l'alarme dans les départements du Midi et en Italie.

Ce qu'il est intéressant de constater, ce sont les ondulations qui se sont produites à de très grandes distances du foyer du soulèvement souterrain.

En France, dans la Mayenne et la Manche, des trépидations ont été ressenties.

Aux Etats-Unis, la commotion aurait eu une répercussion assez importante.

On mande en effet de Philadelphie que vendredi matin le sismographe de l'observatoire de Washington a enregistré des vibrations correspondant au tremblement de terre du littoral méditerranéen; il était 7 h. 33. Ces vibrations se sont donc transmises avec une rapidité de 500 milles à l'heure.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 26 février 1887.

Le mouvement de reprise sur les cours de nos rentes est très bien dessiné; la question des céréales a cependant amoindri les conséquences : 3 0/0, 79.47; 4 1/2 0/0, 107.52.

Le Crédit Foncier est toujours l'objet de demandes suivies de 1,330 francs. En 1877, au moment de l'entrée en fonctions de M. Christophe comme gouverneur, les actions, alors non libérées, valaient 615 francs, soit 365 francs net à payer; elles ont donc bénéficié, en dix ans, de près de 1,000 francs après avoir reçu 472 fr. 30 de dividende. Ces chif-

m'étais fait une si douce habitude de passer la soirée devant cette table, tête à tête avec vous! Que vais-je devenir, maintenant que vous m'abandonnez! (A suivre.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 février 1887.

Versements de 70 déposants (11 nouveaux), 10,164 fr. 83.
Remboursements, 22,318 fr. 35.

L'intérêt servi aux déposants des Caisses d'épargne ne sera pas baissé à partir du 1^{er} avril 1887.

Les Chambres ont voté les crédits nécessaires pour maintenir le taux à 3 fr. 75 0/0.

Marché de Saumur du 26 Février 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 100k.	83
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne 100k.	80
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	17 50	— de lin. 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	16 48	Foin (la charr.) 780k.	70475
Seigle 75k.	11 35	Luzerne — 780k.	60485
Orge 65k.	11 50	Paille — 780k.	45450
Avoine 50k.	9	Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs 80k.	31	Cire jaune. 50k.	190
— rouges. 80k.	30		
Colza 100k.	32	Chanvres 1 ^{re} qualité,	
Chenevis 50k.	—	les 52 k. 500.	44
Farine, culas, 157k.	49	— 2 ^e — — — — —	42
Hulle de noix, 50k.	125	— 3 ^e — — — — —	40

fres sont suffisamment éloquents.

La Société Générale n'a éprouvé que des variations insignifiantes, car ses titres sont trop bien classés. Ajoutons que les transactions à terme sont devenues très rares sur cette valeur.

Le Bon privilégié de l'Assurance Financière a eu de nombreuses demandes à 187.50. Les Polices A B ont également un bon courant d'affaires, les capitaux de l'épargne recherchent ce titre dont l'intérêt annuel de 3 0/0, joint à la garantie sérieuse, font un titre de portefeuille.

La Compagnie des Lits Militaires, adjudicataire du service des dix-huit corps d'armée, émet 40,000 obligations de 500 francs rapportant 30 francs et remboursables à 600 francs en 25 années.

Ces obligations sont émises à 576.30, jouissance du 1^{er} novembre 1886 et payables comme suit :

En souscrivant	50 fr.
À la répartition	130 »
Le 30 mars 1887	130 »
Le 30 avril 1887	226.50

La souscription ouverte au Crédit Industriel et Commercial sera close le 3 mars au soir.

Les capitalistes ayant des fonds disponibles s'empressent de profiter de cette occasion de faire un placement à 5.31 0/0 garanti par un contrat de vingt années avec l'Etat.

La Banque d'Escompte de Paris a reconquis une bonne partie du terrain perdu. Nous la reverrons bientôt au pair. L'activité de cette société n'a pas faibli au milieu des dernières difficultés de la Bourse et plusieurs affaires en cours préparent pour l'exercice d'excellents résultats.

La Rente Italienne ainsi que les Méridionaux Italiens se sont relevés avec les rentes françaises.

Pas de variations sur la Société de Dépôts et Comptes courants, stationnaire aux environs de 600.

Le Crédit Lyonnais vaut 545. La spéculation qui s'était d'abord emparée de ce titre semble l'avoir abandonné, car son dividende diminue tous les ans.

L'action de Panama se tient ferme aux environs de 400.

Les actions de nos grandes Compagnies de Chemins de Fer sont bien tenues. Les obligations maintiennent très fermement leurs plus hauts cours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Election au Conseil d'arrondissement

Canton de Montreuil-Bellay.

M. Prosper Couscher, candidat conservateur, a été élu hier, à une forte majorité, conseiller d'arrondissement pour le canton de Montreuil-Bellay.

M. Couscher a obtenu 4,568 voix.
M. Hacault 4,131 —

Voici le résultat du scrutin par commune :

	Couscher	Hacault
Antoigné	92	56
Brézé	129	69
Brossay	39	30
Cizay	400	36
Coudray-Macouard	143	62
Courchamps	82	29
Saint-Cyr-en-Bourg	148	37
Epiéds	143	31
Saint-Just	69	38
Saint-Macaire	94	52
Méron	59	83
Montreuil-Bellay	435	321
Puy-Notre-Dame	222	143
Vaudelnay	173	144
Totaux	4,568	4,131

THÉÂTRE. — Ce soir lundi, spectacle varié et plein d'intérêt: Le Maître de chapelle, opéra-comique, deux opérettes bouffes, les Pantins de Violette et la Rose de Saint-Flour, et une comédie nouvelle en 2 actes.

La presse angevine est maintenant presque unanime à faire l'éloge de M. Bailly, le premier ténor de la troupe de M. Neveu, tant critiqué à l'époque de ses débuts.

Ainsi, la dernière chronique théâtrale du *Patriote* contient ce passage :

« Le succès de M. Guillemot et de M. Neveu a été partagé par M. Bailly. Dans la Favorite, il a fort bien dit la scène dramatique avec le roi Alphonse, et le duo final avec Léonore, enlevé de la façon la plus dramatique, lui a valu des bravos prolongés. Dans Lucie, il s'est tiré également à son honneur du terrible rôle d'Edgard Rawenstod. »

Le sympathique écrivain qui signe Ludwig les spirituelles causeries musicales de l'Anjou, disait aussi, après la représentation du Trouvère :

« Ce dernier opéra nous a permis de constater les progrès considérables réalisés par M. Bailly dont la voix prend de l'ampleur et qui, s'il continue, DEVIENDRA CERTAINEMENT L'UN DE NOS BONNS TENORS. »

On voit que le directeur des théâtres d'Angers a sagement agi en conservant M. Bailly, malgré toutes les criaileries que l'on ne cessait de faire entendre, d'autant plus que les ténors deviennent de plus en plus rares. Voyez, par exemple, ce qui arrive au Grand-Théâtre de Lyon. On écrivait encore de cette ville, il y a cinq ou six jours :

« Le défilé des ténors légers continue et M. Barbe, qui est actuellement sur la brèche, a fait un assez bon début dans les *Mousquetaires de la Reine*, devant une salle presque vide. Reste à savoir si les deux autres épreuves seront convenables; et ce serait bien à désirer, car ce n'est pas être trop exigeant que de demander un ténor un mois avant la fin de la saison. »

Et dire que la seconde ville de France donne au directeur de son Grand-Théâtre 350,000 fr. de subvention !

On lit dans la *Petite France* :

« Nous apprenons que M. le préfet de Maine-et-Loire, accompagné de M^{me} Bardon, se trouvait à Nice le jour du terrible tremblement de terre dont nous avons fait connaître tous les détails à nos lecteurs. »

« Nous sommes heureux d'apprendre que tous deux n'ont aucunement souffert de la catastrophe. »

Dans la liste des candidats à l'emploi de chef de musique, que publient les journaux militaires, nous trouvons le nom de M. Espitalier, sous-chef de musique du 66^e de ligne, à Tours.

On sait que M. Espitalier est le jeune et intelligent artiste qui dirige si vaillamment la fanfare municipale de Langeais, que nous avons eu le plaisir d'entendre à Saumur, le 24 octobre dernier, au concert qu'elle donna au théâtre, dans l'après-midi, avec le concours de notre musique municipale.

LES PRESTATIONS

On sait qu'un projet de loi propose de supprimer la prestation en nature pour les chemins vicinaux et de la remplacer par des centimes départementaux.

Dans le rapport relatif à ce projet de loi, publié dans les documents parlementaires du *Journal officiel*, nous voyons qu'en ce qui concerne le Maine-et-Loire, le montant de la prestation est de 819,133 fr. pour 527,858 habitants, et que le nombre des centimes départementaux pour remplacer cette somme serait de 48 environ.

LES MILLIONS DES ECOLES

Le *Journal officiel* publie le montant des subventions allouées et emprunts autorisés en faveur des écoles depuis le 1^{er} juin 1878 au 1^{er} janvier 1886. Voici les chiffres pour notre département :

Subventions : 950,520 fr.
Emprunts : 2,412,300 fr.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME DE FAMILLE

Inutile de raconter la vie de désordres que mena cet indigne mari : la naissance d'un enfant, d'une jolie petite fille, n'amena aucun changement dans sa conduite dissipée; il n'y avait pas à s'y tromper, M. Emile Aubert était un mauvais sujet de la pire espèce, qui n'avait eu d'autre but, en se mariant, que celui de faire la fête avec l'argent de sa femme.

Celle-ci eût pu lui refuser, lorsqu'il voulut entamer sa dot, de lui donner la signature dont il avait besoin, mais elle s'était prise pour cet homme d'un dégoût insurmontable, alors qu'elle avait acquis la triste certitude qu'il la délaissait, et elle faisait volontiers des sacrifices d'argent pour obtenir la paix chez elle.

M. Archambaut avait plus d'une fois interrogé sa fille sur la façon de vivre de son mari, celle-ci s'était toujours tenue dans une réserve qui le surprenait fort; jamais une plainte, jamais un reproche.

Mais il était facile de voir que c'était par un effort de volonté qu'elle se taisait; elle souffrait, cela était certain.

EXEMPLE A SUIVRE

Le Conseil municipal de Rennes vient d'être saisi de l'excellente proposition suivante :

La ville louerait ou achèterait, au-delà des faubourgs, en pleine campagne, un immeuble pouvant servir de maison de convalescence pour les malades sortant de l'hôpital.

Souvent, en effet, par suite d'encombrement, les malades sont congédiés à peine guéris, souffrant encore. Qu'arrive-t-il alors? Il arrive neuf fois sur dix une rechute qui complique la maladie et la rend plus difficile à guérir.

Quinze jours de repos à la campagne, dans un local sain, clair, bien aéré, vaudraient mieux pour certains malades que trois mois d'hôpital.

POITIERS.

La ville de Poitiers organise, à l'occasion du concours régional agricole, qui se tiendra dans cette ville le 14 mai 1887, savoir :

1^o Une exposition industrielle et commerciale;

2^o Une exposition horticole et des produits qui s'y rattachent;

3^o Une exposition scolaire;

4^o Exposition de la race canine;

5^o Exposition nationale des beaux-arts.

Les personnes qui voudront prendre part à l'une de ces expositions trouveront tous les renseignements, ainsi que des formules de déclaration d'admission, dans les mairies des chefs-lieux d'arrondissement et des communes importantes de leur département.

DÉVOUEMENT ET CHARITÉ

L'*Avenir de l'Orne*, journal républicain, publie ce fait touchant :

« Une pauvre famille de Saint-Georges-d'Annebecq, composée de six membres, a été prise par les mauvaises fièvres au commencement de janvier. La vieille mère seule était restée debout. Il ne faut pas demander quelle était la misère de ces pauvres gens, entièrement dénués de toute ressource. »

Aucune personne du voisinage n'osait même pénétrer dans la demeure des malades, de crainte de gagner la contagion. Un des fils, âgé de 25 ans, étant mort mercredi dernier, les autorités de la commune l'ont fait enterrer sur-le-champ. Un autre, âgé de 30 ans, vient de succomber dans les mêmes conditions.

Il s'est rencontré un homme assez courageux, assez charitable, assez dévoué pour assister depuis plus de quinze jours, tant de nuit que de jour, les malheureux atteints de contagion. C'est M. l'abbé Mary, jeune prêtre, administrateur de la paroisse de Saint-Georges. Ce courageux prêtre a soigné lui-même les malades; il leur a procuré du linge, des vêtements, de l'argent et de la nourriture; et tout cela de ses propres deniers.

L'abbé Mary a poussé l'héroïsme jusqu'à rendre lui-même les derniers devoirs aux morts, en les ensevelissant de ses pro-

Et cette souffrance cachée et supportée avec un héroïque courage par sa fille bien-aimée était une douleur de tous les instants pour le malheureux père qui se reprochait amèrement la faute qu'il avait commise, en imposant presque à Madeleine ce triste mari.

— Et c'est moi ! ne cessait-il de répéter, qui ai voulu ce mariage.

— Mais, lui répondait sa femme, je crois que tu l'exagères un peu le mal; certes Aubert est bien coupable, cela est évident, toutefois je l'assure que j'ai à plusieurs reprises causé à cœur ouvert avec Madeleine et qu'elle n'a pas perdu tout espoir de le faire revenir à de meilleurs sentiments.

— Et tu ne vois donc pas que par pure affection pour nous, Madeleine nous cache la vérité? Je te dis qu'elle passe ses jours et ses nuits à pleurer.

— Oh!

— J'en suis sûr!

En effet, quelques jours plus tard, M^{me} Archambaut put voir sur le visage amaigri de sa fille les traces du chagrin profond qui la minait.

Et enfin, une après-midi que M. Archambaut était chez lui, la tête dans sa main, réfléchissant aux tristes conséquences de ce funeste mariage, il vit soudain entrer Madeleine, le visage bouleversé, qui, à bout de forces pour dissimuler, se jeta dans

ses bras en pleurant :

— Mon enfant, ma chérie, qu'y a-t-il? Parle...

— Oh! pardonne-moi, cher père, de n'avoir pas su renfermer en moi la peine qui me dévore, pardonne-moi de t'affliger, mais il me semble que si je gardais plus longtemps le silence, je deviendrais coupable moi-même... Non-seulement Emile a des maîtresses, non-seulement il est perdu de dettes, mais hier il est rentré ivre et... oh! cela est horrible, pour me punir de je ne sais quel reproche que je lui avais adressé, le lâche a frappé la petite...

— Oh! c'est infâme... c'est infâme!... ah! malheureuse enfant!... et c'est moi qui ai introduit un pareil monstre dans ma famille... Oh! ma Madeleine, c'est à moi d'implorer ton pardon; c'est à moi de me frapper la poitrine... Car c'est moi, moi seul qui ai tout fait!

Et le pauvre vieillard éclata en sanglots.

Cette scène navrante se termina par une résolution qui fut prise en commun entre les parents et Madeleine; on ne pouvait tolérer plus longtemps cette existence impossible, il fut convenu que Madeleine s'adresserait aux tribunaux pour obtenir le divorce.

La jeune femme avait d'abord refusé; mais, vaincue par les instances de son père, elle céda.

M. Archambaut ne négligea rien pour la faire réussir: il voulut que la demande fût plaidée par

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n^o 4.

C^{IB} DES LITS MILITAIRES

Capital social: 5 MILLIONS, entièrement versés

40,000 Obligations de 500 fr.

RAPPORTANT 30 FR. ET REMBOURSABLES A 600 FR. EN 25 ANS AU PLUS, A PARTIR DE 1887 (20,000, sur les 40,000, remplacent les 20,000 Obligations anciennes en circulation.)

PRIX: 576 fr. 50 (jouissance du 1^{er} novembre 1886)

En souscrivant... 50 » L'Obligation libérée à
A la répartition... 150 » la répartition
Le 30 Mars 1887... 150 » sera délivrée à
Le 30 Avril 1887... 226 50 575 fr.

Le revenu ressort ainsi à 5 34 0/0 sans compter la prime d'amortissement, en tenant compte de la portion courue du coupon échéant le 1^{er} mai.

Droit de préférence pour les anciens porteurs qui, en faisant leur demande jusqu'au 3 Mars inclus, recevront à la répartition, pour chaque Obligation ancienne :

1^o Une Obligation nouvelle entièrement libérée, semblable à l'ancienne, ayant droit au coupon de 15 francs à toucher le 1^{er} Mai prochain;

2^o Une soule en argent de 25 francs.

Les Obligations anciennes non converties seront remboursées à une date ultérieure, à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir pour elles.

ON SOUSCRIT: Jeudi 3 Mars 1887:

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et Bureaux de quartier.

Demande immédiate d'admission des Obligations nouvelles à la Cote officielle.

UN VILLAGE OU L'ON NE TOUSSE PAS

C'est extraordinaire, mais c'est ainsi. On nous affirme qu'il y a, près de Valenciennes, un village où, depuis un an, jamais on n'a entendu quel qu'un tousser, malgré l'humidité du pays.

Il faut dire que le maire de ce village est aussi quelque peu médecin, — et qu'il connaît par expérience les propriétés remarquables des Pastilles Géraudel, qu'il a d'abord imposées à ses administrés, qui, aujourd'hui, ne consentiraient pour rien au monde à s'en passer.

Ce maire très malin sera certainement remarqué par le préfet du département, car, grâce à l'usage régulier des Pastilles Géraudel, les habitants ont acquis des voix d'une puissance de sonorité remarquable, et, quand le préfet fera sa tournée dans ce pays, il est certain d'avoir les tympanes brisés par les vivats de ses administrés.

Avis aux maires qui ambitionnent de l'avancement: « Qu'ils imposent l'usage des Pastilles Géraudel dans leur commune. »

On trouve les Pastilles Géraudel à Saumur, chez MM. NORMANDINE, GARLIN, ERNOUL, D'UY, pharmaciens.

ses bras en pleurant :

— Oh! pardonne-moi, cher père, de n'avoir pas su renfermer en moi la peine qui me dévore, pardonne-moi de t'affliger, mais il me semble que si je gardais plus longtemps le silence, je deviendrais coupable moi-même... Non-seulement Emile a des maîtresses, non-seulement il est perdu de dettes, mais hier il est rentré ivre et... oh! cela est horrible, pour me punir de je ne sais quel reproche que je lui avais adressé, le lâche a frappé la petite...

— Oh! c'est infâme... c'est infâme!... ah! malheureuse enfant!... et c'est moi qui ai introduit un pareil monstre dans ma famille... Oh! ma Madeleine, c'est à moi d'implorer ton pardon; c'est à moi de me frapper la poitrine... Car c'est moi, moi seul qui ai tout fait!

Et le pauvre vieillard éclata en sanglots.

Cette scène navrante se termina par une résolution qui fut prise en commun entre les parents et Madeleine; on ne pouvait tolérer plus longtemps cette existence impossible, il fut convenu que Madeleine s'adresserait aux tribunaux pour obtenir le divorce.

La jeune femme avait d'abord refusé; mais, vaincue par les instances de son père, elle céda.

M. Archambaut ne négligea rien pour la faire réussir: il voulut que la demande fût plaidée par

l'un des plus illustres avocats du barreau de Paris; toutes les hautes amitiés qu'il avait su conquérir, il les employa en recommandations, en sollicitations.

Tout fut inutile.

Le tribunal ne jugea pas qu'il y avait injures graves, sévices ou entretien d'une concubine dans le domicile conjugal; la demande en divorce ne fut pas admise; selon les termes précis, la demanderesse fut déclarée non recevable et condamnée aux dépens.

Lorsque M. Archambaut connut ce jugement, il en demeura atterré.

Les juges — des pères de famille peut-être! — s'étaient refusés à rompre le lien qui unissait le sort d'une jeune femme honnête, chaste, vertueuse, à celui d'un misérable débauché, perdu de vices et d'instincts pervers, qui n'avait vu dans le mariage que le moyen de devenir riche et de pouvoir satisfaire ses goûts de libertinage et d'ivrognerie.

(A suivre.) H. GOURDON DE GENOUILLAC.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie} ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures,eaux-fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QU'AT CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINO FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE
FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



HERNIÉS sans gêne jour et nuit. Médecin-Inventeur sera de passage à: SAUMUR, hôtel de Londres, le vendredi 4 Mars; à ANGERS, hôtel du Faisan, le jeudi 3 Mars.

Théâtre de Saumur
DIRECTION R. NEVEU

Lundi 28 février 1887,

Grand succès à Angers

PRÊTE-MOI TA FEMME

Comédie nouvelle en 2 actes, par M. Maurice Desvallières.

Distribution :

Rabastoul MM. Duchâteau.
Gontran Bernard.
Rissolin Leprin.
Beautiran Stervenon.
Jean Bouvier.
Angèle M^{mes} Féal.
Edith B. Mallet.
Juliette Faucheur.
Magay Bernier.

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, de M^{me} Sophie Gay, musique de PAER.

Barnabé, M. Nury; Benetto, M. Vadius; Gertrude, M^{lle} Guilbert.

LES PANTINS DE VIOLETTE

Opérette-bouffe en 1 acte, paroles de Léon Battu, musique de A. ADAM.

Alcofribas, enchanter. M. Vadius; Pierrot, son fils, M^{lle} Féal; Violette, M^{lle} Guilbert; Polichinelle, M. Faucheur. — La Polichinelle, dansée par M. Faucheur.

La Rose de Saint-Flour

Opérette-bouffe en 1 acte, paroles de Michel Carré, musique de J. OFFENBACH.

Marcahu, M. Vadius; Chapailoux, M. Leprin; Pierrette, M^{lle} Féal.

Ordre: 1. La Rose de Saint-Flour; 2. Le Maître de chapelle; 3. Prête-moi ta femme; 4. Les Pantins de Violette.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 1^{er} mars,

Moitié prix à toutes les places.

La CITERNE d'ALBI, drame en 3 actes.
Les FEMMES COLLANTES, comédie-bouffe en 3 actes.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Sur baisse de mise à prix
DE
BIENS
DE MINEURS
Situés commune de Méron.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 20 mars 1887, heure de midi.

On fait savoir :
Qu'en exécution de deux jugements rendus sur requête par le Tribunal civil de Saumur :

Le premier en date du dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Maitreau, tenu devant M. le Juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-six ;

Le second en date du vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré ;

Et à la requête de M. Jacques Maitreau, cultivateur, demeurant à Méron,

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Louise et Auguste Maitreau, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec M^{me} Louise Brion, son épouse décédée,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence de M. Joseph Maitreau, propriétaire à Varannes, commune de Saint-Cyr-la-Lande, canton de Thouars (Deux-Sèvres),

En qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Maitreau ;

Il sera, le dimanche vingt mars mil huit cent quatre-vingt-sept, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après.

DÉSIGNATION

Une pièce de terre, vigne et bois taillis, située au lieu dit les Bois-de-Méron, commune de Méron, contenant en totalité dix-huit hectares sept ares quatre-vingt-sept centiares, joignant au nord la portion vendue à M. Mainguin, par procès-verbal d'adjudication dressé par M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, et divers, au levant M. Martineau et le chemin de la Grande-du-Bois, allée possédée indivisément par les mineurs et le sieur Martineau, au midi la portion vendue à M. Prudhomme par ledit procès-verbal d'adjudication, et au couchant le chemin de Mollay à Méron.

Sur la mise à prix de treize mille francs, ci..... 13.000

Avec faculté pour le notaire de subdiviser ce lot unique suivant le lotissement de la vente du vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;
2° A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

Aux enchères publiques,
Sur conversion de saisie immobilière
DE DIVERSES
Pièces de Terres
ET VIGNES

Sises communes de Brossay, du Vaudelnay-Rillé et de Douces.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 20 mars 1887, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de BÉRON, huissier à Montreuil-Bellay, en date des trois et quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et transcrit ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Mabé, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard,

Saisissant, ayant pour avoué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : M. Henri Aubert, cultivateur, demeurant à Brossay, et de dame Renée Cholet, cultivatrice, épouse dudit sieur Aubert, avec lequel elle demeure à Brossay,

Parties saisies, ayant également pour avoué M^e BEAUREPAIRE ;

Il sera procédé, le dimanche vingt mars mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques et en dix-neuf lots des immeubles ci-après-désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Brossay.

1^{er} Lot.

La Pièce-à-Marie-Clé ou Bois-de-la-Cure, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Quetneau, au midi Doc, au levant Tessier-Pironneau, et au couchant Charles Falloux.

Sur la mise à prix de trente francs.

2^e Lot.

La Pièce-à-Marie-Clé ou Bois-de-la-Cure, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Pierre Falloux, au midi, au levant et au couchant le même.

Sur la mise à prix de trente francs.

3^e Lot.

Les Varannes ou Bois-de-la-Cure, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Ch. Falloux, au midi le chemin de la Broise, au levant Cholet-Brunet et au couchant Auguste Poitevin.

Sur la mise à prix de trente francs.

4^e Lot.

Les Varannes, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Charles Falloux, au midi Pierre Tessier, au levant Masse et au couchant Louis Cholet.

Sur la mise à prix de trente francs.

5^e Lot.

Les Grands-Champs, terre, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord un chemin d'exploitation, au midi la vigne ci-après, au levant M. Galbrun et au couchant Bazille-Paschève.

Sur la mise à prix de quatre-vingt francs.

6^e Lot.

Le Réage-du-Grand-Chemin, vigne, d'une contenance de quatre ares quarante centiares, joignant au nord le morceau ci-après, au midi la route de Doué à Montreuil, au levant Percher-

Roy et au couchant Pierre Godin.
Sur la mise à prix de quinze francs.
7^e Lot.

Les Grands-Champs, terre, d'une contenance de treize ares vingt centiares, joignant au nord un chemin d'exploitation, au midi Louis Guibert, au levant Bazille-Paschève et au couchant Louis Guibert.

Sur la mise à prix de quatre-vingt francs.

8^e Lot.

Le Réage-du-Grand-Chemin, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Tessier-Piteau, au midi l'ancien chemin de Doué, au levant Pinguet, de Doué, et au couchant Bodet ; ce morceau coupé par la route de Doué à Montreuil-Bellay.

Sur la mise à prix de trente francs.

9^e Lot.

Le Petit-Chêne, vigne, d'une contenance de treize ares 20 centiares, joignant au nord Mouty, au midi Tessier-Testier, au levant Gautier-Bazille, et au couchant Mouty.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs.

10^e Lot.

Le Chiron-Mornon, vigne rouge, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Masse et Bordier, au midi Pierre Falloux, au levant Bordier et au couchant Masse.

Sur la mise à prix de trente francs.

11^e Lot.

Le Chiron-Mornon, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Beausse et autres, au midi Tessier-Piteau, au levant Sirotteau et au couchant Masse.

Sur la mise à prix de trente francs.

12^e Lot.

Les Fontanelles, terre, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord Tessier et Charles Falloux, au midi le chemin des Minières, au levant Masse et au couchant Charles Falloux.

Sur la mise à prix de trente francs.

13^e Lot.

Les Minières, vigne blanche, d'une contenance de onze ares, joignant au nord le chemin des Minières, au midi Restiveau, au levant Chapellet et au couchant Pierre Falloux.

Sur la mise à prix de quarante francs.

14^e Lot.

En Bélar, vigne, d'une contenance de cinq ares quatre centiares, joignant au levant Maillet, au couchant Charles Falloux, au midi Aubert et autres et au nord divers propriétaires.

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs.

15^e Lot.

Derrière-les-Ouches ou la Malgagne, vigne blanche, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord Bazille-Lignon, au midi le chemin des Cartes, au levant Louis Cholet et au couchant Falloux.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs.

Commune du Vaudelnay-Rillé.

16^e Lot.

Le Chillou, vigne rouge, d'une contenance de dix-sept ares soixante centiares, faisant hache, joignant au nord Bordier et autres, au midi Jamin et autres, au levant Bordier et au couchant Lemoine Tessier.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs.

17^e Lot.

Le Carrefour-de-la-Tenue, vigne, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au nord la route de Brossay au Vaudelnay-Rillé, au midi Clé, au levant le chemin de la route et au couchant Bordier.

Sur la mise à prix de trente francs.

18^e Lot.

1^o La Guicheterie, terre, d'une contenance de deux ares quatre-vingt-treize centiares, joignant au levant Gauthier, au couchant, au nord et au midi Falloux.

2^o La Tenue-au-Mortunier, vigne, d'une contenance de deux ares quatre-vingt-six centiares, joignant au nord Joulain, au midi Lemoine.

3^o Ledit lieu, vigne, d'une contenance de deux ares cinquante-trois centiares, joignant au levant Tessier, au midi Chevalier et au nord Cholet.

Sur la mise à prix de vingt francs.

Commune de Douces.

19^e Lot.

La Marion-Bergère, vigne, d'une contenance de cinquante-huit ares soixante-dix centiares, joignant au nord le chemin de Brossay à Douces,

au midi divers, au levant et au couchant Gautier.
Sur la mise à prix de deux cent soixante francs.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

Vente Mobilière

Le DIMANCHE 6 MARS 1887, à 1 heure de l'après-midi, il sera, par le ministère de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, procédé à la vente, aux enchères publiques, de divers meubles et objets mobiliers, appartenant à M. GIRARDIER-BOUQU, propriétaire à Saint-Lambert-des-Lèves, et se trouvant dans une maison située au bourg de Neuillé, occupée par le sieur Godivier, aubergiste.

On vendra :

Lits complets, armoire, buffets, tables, chaises, bancs, linge de toute sorte, tels que draps, serviettes, torchons, etc.

Bouteilles vides, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,

Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds..... 65 fr. le mille.

Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

GRANDE MAISON

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (50)

AUX ANÉMIQUES

Pour absorber du fer avec plaisir, prenez le

6 fr. 50 le flacon.

Adresser

mandat-poste

Compagnie fermière

à Bordeaux.

VIN DU DOCTEUR

FERRUGINEUX

Se trouve à Saumur chez M. LAUMONDAIS.

Se trouve

dans

les

pharmacies

privilegiées.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

AVIS

Au 1^{er} Mars prochain, le Bureau de Tabac, actuellement rue de l'Hôtel-de-Ville, sera transféré rue Dacier, en face la Caisse d'Épargne.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité, Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.
Conditions avantageuses.

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier.

12 (6 cuillers et 6 fourchettes).

24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka).

12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).

6 (porte-couteaux).

2 (1 louche et 1 cuillère à lait).

2 (1 sucrier et 1 théière).

2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 98.



PLUS DE FEU !

60 ans de Succès !

LINIMENT

BOYER-MICHEL

J. CORMIER et H. PÉRON, à CHATELAIN (Indre)
Guérison sûre de Boiteries, Entorses,
Foulures, Ecarts, Molettes, Courbures
Vestiges, Angines, etc. — 5 fr. chez tous Pharm.